

4-5 AVRIL 2020

Clécy

SUISSE NORMANDE

Centre de Pleine Nature
LIONEL TERRAY



Salon du tourisme

Village des sports

Raids multisports

Animations

ENTRÉE GRATUITE

DOSSIER EXPOSANT

LES SPORTS NATURE

Un marché en pleine expansion

14 millions de pratiquants réguliers

Top 5 : randonnée pédestre, vélo, VTT, ski alpin et sports de plage



LA SUISSE NORMANDE

La destination sports nature en Normandie

Un relief boisé aux profondes vallées modelé par son fleuve et ses rivières

Des sites naturels et panoramas emblématiques

Une large palette d'activités outdoor



100 % SPORTS NATURE

L'évènement sportif et touristique

Un salon du tourisme

Un village des sports

Des raids multisports

Des animations pour tous



SALON DU TOURISME ET DES SPORTS NATURE

Un concept unique en Normandie

Destinations et acteurs sportifs

Entrée gratuite

10 000 visiteurs attendus



Faites partie de ce rendez-vous
incontournable des sports nature !



100 % SPORTS NATURE, L'évènement sportif et touristique

En ouverture de saison touristique, Suisse Normande Tourisme organise du samedi 4 au dimanche 5 avril 2020 à Clécy, au Centre de Pleine Nature Lionel Terray, la troisième édition de 100 % Sports Nature, week-end sportif et convivial en Suisse Normande.

Village de caractère situé au cœur de la Suisse Normande, Clécy est le haut-lieu de pratique des sports nature : randonnée pédestre, équestre, VTT, canoë-kayak, escalade, vol libre, etc..

Le territoire de Clécy est riche en sites naturels permettant la pratique sportive avec notamment les Rochers des Parcs, le fleuve Orne, la Voie verte de la Suisse Normande ou encore la Route des Crêtes. Le choix de Clécy comme centre névralgique de la manifestation s'est donc imposé comme une évidence pour cet évènement 100 % Sports Nature.

Les objectifs de cette manifestation touristique et sportive sont multiples :

- Conforter la notoriété du territoire Suisse Normande en tant que destination sports nature en Normandie ;
- Faire découvrir et pratiquer l'ensemble des sports nature existants ;
- Sensibiliser au respect de l'environnement et aux bonnes pratiques à adopter ;
- Fédérer et promouvoir les acteurs du tourisme et des sports nature en ouverture de saison touristique.

AU PROGRAMME :

• SALON DU TOURISME

Unique en son genre en Normandie, ce salon fera la part belle au tourisme sportif, permettant aux visiteurs de découvrir d'autres destinations françaises permettant de pratiquer les sports nature. Le salon du tourisme des sports nature sera organisé au coeur des animations et en différents pôles : destinations, hébergements, produits du terroir, acteurs sportifs, évènements, équipementiers, etc.



• VILLAGE DES SPORTS

En collaboration avec les associations, clubs locaux et les comités sportifs, de nombreuses initiations et démonstrations sportives seront proposées aux visiteurs durant tout le week-end.



• RAIDS MULTISPORTS

Après un record de participation en 2019, nouvelle édition de Suisse Normande le Raid, raids multisports pour tous. 3 formats seront proposés : aventure, sportif et découverte permettant de pratiquer les grandes disciplines sportives présentes en Suisse Normande : VTT, trail, canoë, course d'orientation etc.



• ANIMATIONS

De nombreuses animations gratuites pour petits et grands seront organisées avec la participation de spécialistes en la matière : conférences, pôle environnement, spectacles, etc.

Le programme complet sera disponible prochainement.



ENTRÉE GRATUITE

RETOUR SUR L'ÉDITION 2019



NOUVEAU FORMAT

Profil des visiteurs : responsables de groupes, blogueurs, touristes, caennais, compétiteurs, locaux, etc.

Record de participation de Suisse Normande le Raid : + 500 compétiteurs

Plus de 50 animations proposées gratuitement

Fréquentation de l'évènement : 7 000 visiteurs

Bilan média : invitation sur le plateau du JT 12/13 France 3 Normandie, partenariat France Bleu Normandie, plus de 30 articles de presse, 15 blogueurs lifestyle accueillis, etc.

Site internet : plus de 10 000 pages vues et 5 000 visiteurs uniques

**30 exposants
50 animations
200 bénévoles
500 compétiteurs
7 000 visiteurs
10 000 pages vues**

UN ÉVÈNEMENT TOURISTIQUE ET ÉCO-RESPONSABLE

Plus de 10 000 personnes sont attendues sur ce week-end positionné au début des vacances de printemps de la zone C (Région Parisienne) permettant d'attirer des touristes en demande de séjours sportifs, des adeptes des sports nature pratiquant en compétition aux niveaux national ou régional ou encore des sportifs occasionnels en famille ou entre amis.

Les sports nature véhiculent un certain nombre de valeurs fortes telles que le respect de l'environnement, pilier indispensable à la pérennisation des sites naturels de pratique. L'évènement 100% Sports Nature aura donc à cœur de défendre le patrimoine naturel et sensibiliser l'ensemble des visiteurs aux bonnes pratiques à adopter.

DES PARTENAIRES ENGAGÉS

- Région Normandie
- Département du Calvados
- Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
- Commune de Clécy
- Décathlon Mondeville
- Eurovia
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- France Bleu Basse-Normandie
- Super U Thury-Harcourt



UN FORT RÉSEAU DE BÉNÉVOLES

Suisse Normande Tourisme peut se prévaloir de disposer d'un important réseau de bénévoles impliqués, sans qui rien ne serait possible.

Au total, ce sont plus de 200 personnes mobilisées sur l'intégralité de l'évènement dans des missions diverses et variées : logistique, accueil, restauration, animations, etc..



SALON DU TOURISME & DES SPORTS NATURE un concept unique en Normandie

Unique en Normandie, ce salon à l'entrée gratuite fera la part belle au tourisme et aux sports nature permettant aux visiteurs de découvrir d'autres destinations françaises et leurs atouts.

Cette seconde édition du salon du tourisme et des sports nature, à la nouvelle configuration en extérieur, sera situé au coeur des animations. Il présentera différents pôles (destinations, sports, environnement, etc.) sur lesquels seront notamment présents les organismes de tourisme (offices de tourisme, CDT, etc.) et les acteurs sportifs régionaux et locaux qui œuvrent à la promotion des sports nature.

LIEU : Centre de Pleine Nature Lionel Terray, CLÉCY

Le Centre de Pleine Nature Lionel Terray est situé au pied du Viaduc de Clécy, arrivée de la voie verte de la Suisse Normande, passage emblématique de la VéloFrancette et des Rochers des Parcs, espace naturel sensible du Calvados et site renommé pour la pratique de l'escalade.

PUBLIC : 10 000 visiteurs attendus

ENTRÉE GRATUITE



HORAIRES D'OUVERTURE :

- Samedi 4 avril de 10h00 à 18h00
- Dimanche 5 avril de 10h00 à 18h00

DE NOMBREUSES ANIMATIONS

Des dizaines d'animations gratuites seront proposées aux visiteurs du salon sur l'intégralité de ses horaires d'ouverture avec notamment :

- conférences et témoignages ;
- démonstrations et initiations ;
- spectacles ;
- et jeux concours.

UNE COMMUNICATION OPTIMALE

Une large communication de l'évènement sera réalisée sur tout le grand Ouest avec un fort accent porté sur la promotion du salon du tourisme des sports nature.

Editions et supports : flyers, programmes, affiches, banderoles
Diffusion payante des supports et affichage sur la Région Normandie.

Promotions terrain : salons grand public et spécialisés

Digital : site internet dédié, réseaux sociaux, envoi de newsletters

Relations presse : communiqués, dossier de presse, conférence, etc.

Relations publiques : inauguration et envoi de + 2 000 invitations

Référencement de l'évènement dans différents calendriers

5 BONNES RAISONS D'ÊTRE PRÉSENT

- 1 – Développez vos contacts auprès d'une clientèle captive et passionnée,
- 2 – Faites connaître les disciplines et les structures de sport de nature existantes,
- 3 – Valorisez vos produits et votre savoir-faire,
- 4 – Augmentez votre notoriété et élargissez votre réseau,
- 5 – Gagnez en visibilité en proposant des animations et conférences,

FORMULAIRE DE PARTICIPATION SALON 100 % SPORTS NATURE

4 et 5 avril 2020
CLÉCY, SUISSE NORMANDE

MERCI DE COMPLÉTER ET DE RETOURNER CE FORMULAIRE À :

SUISSE NORMANDE TOURISME

2 place Saint-Sauveur - Thury-Harcourt
14220 LE HOM

Email : otsuisseenormande@gmail.com

Tél : 02 31 79 70 45

Raison sociale :
Secteur d'activité :
Adresse :
CP:
Tél :
N° SIRET :
Adresse de facturation (si différente):
CP : VILLE :

Responsable du stand : Fonction :
Portable :
E-mail :

ATTENTION : Toute inscription doit être accompagnée d'une attestation d'assurance de l'exposant (RC).

NOM DE VOTRE STAND (enseigne stand + liste exposants)

30 lettres maximum

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

VOTRE RÉSERVATION

Stand extérieur 9m²

Comprenant :

- tente cottage
- parquet
- enseigne
- électricité
- 1 table
- 2 chaises



= ~~350 € TTC~~ **220 € TTC (TARIF ADHÉRENT)**

STAND SUR MESURE ou PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (mobilier, décoration, etc.) > Nous consulter

Module 9m ²	Prix TTC	Quantité	Total
Pack complet	350 €		

RÉGLEMENT ET FACTURATION

Conditions de règlement :

- Acompte de 50% du montant total à régler à l'inscription ;
- Solde à régler au plus tard le 31 janvier 2020 .

Règlement à envoyer par chèque à l'ordre de Suisse Normande Tourisme à l'adresse :

Suisse Normande Tourisme

2 place Saint-Sauveur

Thury-Harcourt

14220 LE HOM

ou par virement (merci de nous transmettre la copie de votre avis de virement).

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
16606	16011	09343475900	19	Crédit Agricole Thury-Harcourt

IBAN – FR76 1660 6160 1109 3434 7590 019

BIC AGRIFRPP866

Votre facture vous sera adressée dès réception de votre fiche de participation dûment complétée et accompagnée de votre acompte.

COMMUNICATION

Afin de nous permettre de communiquer sur votre présence, merci de nous transmettre les éléments demandés ci-dessous.

Texte de présentation:

5 lignes max

.....
.....
.....
.....
.....

Site internet :

.....

Réseaux sociaux :

.....
.....

+ logo et photo (format paysage de préférence) en HD.

ANIMATIONS

Vous avez la possibilité de proposer des animations gratuites sur votre stand ou mettre à disposition des lots pour un jeu concours que nous organiserons, vous permettant de présenter votre structure et ses activités (*sous réserve de validation*) :

.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

*La signature vaut pour acceptation
du règlement général du salon.*

Cachet commercial et signature :

.....

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU SALON

1/ Organisation du salon

La Salon 100 % Sports Nature est organisé par Suisse Normande Tourisme, association, loi 1901, à but non lucratif. Son siège social : 2 place Saint Sauveur - Thury Harcourt 14220 Le Hom.

2/ Conditions de participation

Le Salon 100% Sports Nature est ouvert aux associations, sociétés commerciales, collectivités territoriales et organismes proposant des prestations ou des services concernant les sports, les sports de nature, la découverte de l'environnement.

Tout document doit être adressé à Suisse Normande Tourisme – 2 place Saint Sauveur – 14220 Thury Harcourt Le Hom. L'envoi de la fiche de participation marque l'adhésion pleine et entière de l'exposant au présent règlement. Seules les demandes entièrement remplies et dûment signées, accompagnées du paiement prévu, pourront être prises en considération. Les paiements sont à libeller à l'ordre de Suisse Normande Tourisme. L'admission ne sera définitive qu'après examen et acceptation par le comité organisateur du Salon 100% Sports Nature.

3/ Conditions de règlement

Le paiement de la location du stand et des éventuelles prestations complémentaires doit être effectué selon les deux échéances indiquées ci-après. L'exposant doit verser au moment de l'envoi de la fiche de participation, une première échéance égale à 50 % du montant total de sa réservation. Aucun dossier ne sera validé sans ce premier acompte. En cas de désistement du fait de l'exposant, cet acompte reste définitivement acquis à l'organisateur. Le règlement du solde devra parvenir à Suisse Normande Tourisme au plus tard le 31 janvier 2020. Le défaut de paiement du solde de la participation dans le délai fixé, donne à l'organisateur le droit de l'annulation de l'emplacement retenu par l'exposant.

4/ Emplacements et affectation

L'organisateur Suisse Normande Tourisme établit le plan du salon et détermine les emplacements en tenant compte dans la mesure du possible des souhaits de l'exposant. Si l'organisateur le juge utile, le plan pourra être modifié sans que l'exposant ne prétende à aucune indemnité liée à la modification du plan.

5/ Installation et tenue des stands

L'implantation des stands incombe à l'organisateur. Les stands pourront être installés par l'exposant le vendredi 4 avril 2020 à partir de 16h00, tout en respectant les éléments mis en place par l'organisateur tels que cloisons, éclairage, boîtiers électriques, enseignes ... L'installation devra être terminée au plus tard le samedi 4 avril 2020 à 9h45.

L'exposant doit s'assurer que tous les éléments mis à place pour l'aménagement et la décoration de son stand soient ignifugés ou ininflammables, conformément à la loi en vigueur.

Toutes détériorations, causées par les installations des exposants, aux installations fournies par l'organisateur, seront évaluées par l'organisateur et facturées aux exposants responsables.

L'exposant s'engage à ne présenter que des produits ou matériels conformes à la nomenclature établie par l'organisateur et à la réglementation française, à ne procéder à aucune publicité susceptible d'induire en erreur ou de tromper le public et à ne commettre aucun acte de contrefaçon ou de concurrence déloyale. L'organisateur se réserve le droit de retirer les objets en infraction.

L'exposant est tenu d'occuper son stand et de répondre aux demandes du public pendant toute la durée du salon. Il ne peut en aucun cas le céder ou le sous louer tout ou en partie, même gracieusement.

Les prix pratiqués doivent être clairement affichés au tarif € TTC.

Toute entrée ou sortie de marchandises est interdite durant la tenue du salon, sauf autorisation de Suisse Normande Tourisme.

Jusqu'au complet déménagement du stand, l'exposant doit assurer lui-même la surveillance du matériel et des marchandises sur son stand.

Le démontage des stands ne pourra intervenir qu'après la fermeture du salon, soit le dimanche 5 avril 2020 à partir de 18h00, et jusqu'au lendemain 11h00. Les exposants devront restituer les stands dans l'état où ils les auront trouvés à leur arrivée.

6/ Animations du stand et affichage

Tout affichage en dehors du stand ou des emplacements réservés à la publicité est interdit. Les documents ou prospectus distribués doivent être en lien avec l'objet du salon à savoir, les sports nature.

La publicité par haut-parleur et le racolage ne sont pas autorisés.

L'organisateur encourage l'exposant à animer son stand. Cependant, toute animation devra avoir fait l'objet d'une autorisation préalable. L'exposant se doit d'avoir une attitude conforme aux intérêts généraux du salon, notamment à l'égard des visiteurs et des autres participants. L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne ayant une attitude nuisant au bon déroulement du salon ou à toute installation détériorant l'aspect général de ce dernier.

7/ Désistement – Défaut d'occupation du stand

La signature de la fiche de participation constitue un engagement ferme. Si le désistement intervient jusqu'à un mois avant la date du salon soit jusqu'au 5 mars 2020, l'acompte sera conservé à titre d'indemnité. Si le désistement intervient à moins d'un mois du début du salon ou si l'exposant n'occupe pas son emplacement à l'ouverture du salon, le montant total des prestations commandées restera dû à titre d'indemnité.

L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation et de changer les horaires indiqués notamment en cas de force majeure ou pour toute autre raison qui nécessiterait une telle modification. Chaque exposant en serait informé officiellement. Le changement d'horaires ne peut justifier une annulation de réservation de la part des exposants.

8/ Assurance

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les dommages de toute nature pouvant survenir aux biens exposés pour toute cause que ce soit. L'Association Suisse Normande Tourisme a souscrit une assurance responsabilité civile en tant qu'organisateur de l'événement, couvrant les dommages incendie, dégâts des eaux, détériorations, résultant d'un fait accidentel causé aux biens des exposants et mettant en cause la responsabilité de l'organisateur.

Du seul fait de sa participation au salon, l'exposant ainsi que ses assureurs renoncent à tout recours contre Suisse Normande Tourisme. L'exposant doit donc souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers en sa qualité d'exposant. Une assurance facultative, garantissant les risques encourus (bris, vols, détérioration ...) est également conseillée.

En cas de défaut d'assurance de la part de l'exposant, aucun recours ne sera possible à l'encontre de l'organisateur.

9/ Sécurité

Les produits ou services présentés sur les stands par les exposants doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur. L'exposant doit également respecter les éventuelles mesures de sécurité prises par l'organisateur du salon et s'engage en cas de litige à se conformer à l'avis de la commission de sécurité. Le chargé de sécurité agréé par l'organisateur, est le seul interlocuteur en matière de sécurité, et pour toute demande d'autorisation particulière.

L'accès au salon est règlementé par le service de sécurité pendant les périodes de montage et démontage et pendant la durée du salon. Le site de l'événement sera interdit aux véhicules du samedi 4 avril à 9h45 jusqu'au dimanche 5 avril à 18h00.

10/ Tri sélectif et déchets

Les exposants sont invités à déposer leurs déchets et emballages régulièrement dans les containers prévus à cet effet, afin d'assurer une propreté constante des stands.

11/ Application du règlement et clause attributive de juridiction

Lors de la signature de son bulletin d'inscription, l'exposant s'engage auprès de Suisse Normande Tourisme à respecter le présent règlement. En cas de difficulté d'interprétation de celui-ci et/ ou de litige entre l'exposant et l'organisateur, seul le Tribunal de Caen sera compétent, le texte de ce règlement faisant foi.

12/ Déclaration de l'exposant

L'exposant signataire atteste sur l'honneur et certifie que le travail réalisé à l'occasion du Salon 100% Sports Nature sera effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2, R. 3243-1, L320, L 143-3, L 143-5, L 620-3, et R 143-2 du Code du Travail et qu'il a déposé auprès de l'administration, l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.

100 % SPORTS NATURE

COORDINATION SPORT

Luce MUSSILLON

luce.mussillon.otsn@gmail.com

02 31 79 70 45

COORDINATION TOURISME

Laëtitia DECHASEAUX

laetitia.dechaseaux.otsn@gmail.com

02 31 79 70 45



SUISSE NORMANDE TOURISME

2, place Saint-Sauveur

Thury-Harcourt

14220 LE HOM

www.suisse-normande-tourisme.fr

02 31 79 70 45

Crédits photos : Laurent Besnehard, Philippe Lemagnen

C
O
N
T
A
C
T
S